

Prendre au sérieux l'exceptionnalisme de la génération actuelle dans la tempête morale parfaite de Stephen M. Gardiner

Alexandre Petitclerc*

Cet article interroge la question de la justice intergénérationnelle à partir de l'ouvrage *A Perfect Moral Storm* (2011) de Stephen M. Gardiner. Gardiner propose de remettre en question l'idée communément partagée selon laquelle une justice distributive entre les générations nécessiterait que chaque génération ne fasse pas une « exception morale » d'elle-même. Cet article défend la thèse selon laquelle le contexte de la crise climatique actuelle exige un renforcement de l'exceptionnalisme de la génération contemporaine¹. L'urgence immédiate de la crise climatique et la menace d'extinction qu'elle fait peser nécessitent d'être pris au sérieux pour réfléchir à une justice environnementale intergénérationnelle.

Cet article propose une réponse à l'un des arguments présentés dans l'ouvrage de Stephen M. Gardiner, *A Perfect Moral Storm : The*

* L'auteur est étudiant au doctorat en philosophie à l'Université de Montréal. Cet article est le fruit d'une communication présentée lors du colloque des cycles supérieurs organisé en 2021 par l'Association des étudiantes et étudiants en philosophie de l'Université de Montréal.

¹ J'utiliserai l'expression au singulier, « la génération actuelle », pour faire référence à toutes les personnes vivant de façon contemporaine à cette réflexion. Cet emploi est moins usuel en sciences sociales, où le terme « les générations » désignerait le même ensemble, mais le singulier semble néanmoins plus adapté à l'argument que je formule.

*Ethical Tragedy of Climate Change*². Je discuterai de façon critique la manière dont Gardiner traite du problème de la responsabilité intergénérationnelle face au problème climatique. J'avance que l'exceptionnalisme de la génération actuelle, que Gardiner rejette, offre une perspective prometteuse pour réfléchir à des solutions crédibles³ face à la *tempête morale parfaite* que constitue la crise climatique. Dans un premier temps, j'aborderai la façon dont Gardiner présente le problème moral de la justice intergénérationnelle. Ensuite, je défendrai l'idée selon laquelle la prise en compte de l'immédiateté et de la menace des intérêts vitaux justifie de renforcer l'exceptionnalisme de la génération actuelle dans le contexte de la justice intergénérationnelle environnementale. Enfin, je soutiendrai que définir la génération actuelle comme une exceptionnalité morale implique de la comprendre comme un bloc historique non-arbitraire, ce qui pose problème à plusieurs égards. J'avancerai en réponse que l'exceptionnalisme de la génération actuelle requiert plutôt de la concevoir comme une porte tournante, ce qui ne contrevient pas à l'ambition de bâtir une éthique de la justice climatique axée sur le rôle clé des contemporains.

1. La justice intergénérationnelle chez Gardiner

La première partie de cet article reconstitue l'argument de Gardiner concernant le problème intergénérationnel tel qu'il est traité dans *A Perfect Moral Storm*. Dans cet essai, Gardiner avance que la crise climatique à laquelle est confrontée l'humanité est en premier lieu un problème d'ordre moral. L'auteur décrit ce problème moral comme une tempête parfaite en raison de sa composition. La tempête morale climatique agrège trois tempêtes : une tempête globale, une tempête intergénérationnelle et une tempête théorique⁴. La tempête globale fait référence à trois facteurs propres au problème climatique : la dispersion mondiale des effets et des causes des changements climatiques, la fragmentation de l'agentivité et l'absence d'institutions

² Stephen M. Gardiner, *A Perfect Moral Storm: The Ethical Tragedy of Climate Change*, New-York : Oxford University Press, 2011.

³ Gardiner, 435.

⁴ Gardiner, 19-48.

efficaces de gouvernance internationale⁵. La tempête intergénérationnelle – sur laquelle je reviendrai – décrit le problème temporel de la crise climatique actuelle. En plus d'être dispersés spatialement, les effets et les causes des changements climatiques sont éparpillés dans le temps, si bien que les manifestations climatiques indésirables observables à un moment donné peuvent découler d'actions commises des décennies plus tôt. De la même manière, les effets des sacrifices à faire dans le présent ne s'observeront peut-être que dans plusieurs décennies, voire plus. La tempête intergénérationnelle s'intéresse alors au problème de l'identification de la responsabilité dans le contexte d'un besoin urgent de réponse à l'urgence climatique⁶. Enfin, la tempête théorique est intimement liée à la tempête intergénérationnelle. Gardiner présente la tempête théorique comme l'« inaptitude » des modèles théoriques actuels, notamment en philosophie politique, à réfléchir de manière adéquate des questions complexes comme celle de la justice intergénérationnelle⁷.

Selon Gardiner, l'agrégation de ces trois tempêtes paralyse la lutte contre les changements climatiques. Toutefois, bien que les trois tempêtes soient nécessaires pour générer la tempête parfaite, leur poids respectif est asymétrique. En effet, la tempête intergénérationnelle est la plus significative en vertu des problèmes moraux qu'elle demande de surmonter, relativement aux droits et devoirs des générations présentes et futures, et à la distribution des biens entre les générations⁸. Notre critique se concentre sur l'analyse de la tempête intergénérationnelle.

Afin de faire apparaître le problème intergénérationnel, Gardiner invite à une expérience de pensée dans le cinquième chapitre du livre⁹. En voici une brève reconstitution : Gardiner propose d'imaginer un scénario où des groupes de personnes se succèdent de manière séquentielle. Ces groupes occupent chacun un moment temporel qui leur est propre au sein de cette séquence. En outre, la relation causale que ces générations entretiennent entre elles ne peut être logiquement

⁵ Gardiner, 24.

⁶ Gardiner, 32.

⁷ Gardiner, 41.

⁸ Gardiner, 145.

⁹ Gardiner, 143-184.

qu'orientée vers l'avenir en raison de leur organisation séquentielle¹⁰. Les générations sont alors dans une relation séquentielle qui ne peut être réciproque.

Gardiner discute des limites théoriques à définir les générations comme un continuum d'individus qui naissent et meurent, soit à la manière d'une « porte tournante¹¹ ». Parmi ces limites, Gardiner énonce la difficulté la taille, ainsi que le point de départ et le terme des groupes que l'on définit par le générique « générations ». Il serait alors plus efficace, aux fins de l'analyse, de concevoir les générations comme des blocs historiques d'individus se succédant sans se chevaucher. De cette manière, il serait plus aisé de réfléchir aux enjeux de justice distributive entre ces blocs historiques.

Gardiner explique que chaque groupe a un intérêt particulier pour les événements qui lui sont contemporains. Il est donc normal qu'un groupe privilégie son confort, sa croissance ou son bonheur. Ainsi, selon Gardiner, chaque génération utilisera davantage de *front-loaded goods* que de *back-loaded goods*. Les *front-loaded goods* sont des biens qui offrent plus d'avantages à court terme et dont les conséquences sont éloignées dans le temps. À l'inverse, les *back-loaded goods* offrent des avantages à long terme mais procurent moins d'avantages à court terme. Pour Gardiner, cela explique pourquoi les générations consomment sans prendre en considération les générations suivantes. Voilà, en somme, ce que Gardiner conçoit comme le « Problème Intergénérationnel Pur¹² » (PIP). Il identifie comme problème moral central le fait que chaque génération fasse « une exception morale¹³ » d'elle-même en jouissant en excès de *front-loaded goods*. Pour Gardiner, cet exceptionnalisme constituerait une forme de violation morale : en effet, chaque génération a un intérêt à disposer des ressources en négligeant la génération suivante¹⁴. En conséquence, la justice environnementale requiert au contraire qu'aucune génération ne se croie exceptionnelle en exploitant les ressources sans considération pour les générations suivantes.

¹⁰ Gardiner, 151.

¹¹ Gardiner, 145.

¹² « Pure Intergenerational Problem » en anglais. Gardiner, 154.

¹³ Gardiner, 153.

¹⁴ Gardiner, 153.

Gardiner privilégie une « version généralisée¹⁵ » du PIP, qui consiste à traiter de la justice entre les générations de manière indépendante du problème climatique. En effet, la schématisation des rapports entre les générations permet de mieux éclairer le problème distributif et d'accentuer la difficulté à concevoir des droits et des devoirs intergénérationnels.

2. Renverser l'exceptionnalisme

Alors que Gardiner rejette l'importance morale de l'exceptionnalisme pour motiver et justifier la lutte pour le climat, il me semble au contraire que les générations actuelles, qu'Axel Gosseries nomme la « génération pivot¹⁶ », c'est-à-dire nos contemporains, ici et maintenant, entretient une relation séquentielle particulière dans le contexte climatique actuel. En ce sens, cette relation séquentielle doit être repensée¹⁷. Je défends alors l'idée qu'utiliser le découpage historique arbitraire des générations a l'effet de simplifier le problème pour lequel ce choix théorique est mobilisé ; c'est-à-dire celui de la tempête morale parfaite spécifique à la crise climatique actuelle. En effet, en découpant les générations de telle sorte, soit en schématisant les relations entre générations comme dans le PIP, on traite de la question intergénérationnelle non pas en rapport avec la crise environnementale actuelle, mais bien en faisant abstraction du contexte particulier qui est celui de la crise climatique. En effet, en présentant les liens entre les générations d'une manière aussi abstraite, Gardiner s'éloigne de la réalité à laquelle la génération actuelle fait face. À cet égard, la manière dont je comprendrai certaines caractéristiques spécifiques de chaque génération aura un effet immédiat sur la manière dont je pourrai traiter du problème environnemental et de la tempête morale parfaite. La prise en compte des caractéristiques particulières de l'urgence climatique devient nécessaire pour répondre à la paralysie que génère cette tempête. Il me semble nécessaire de réaffirmer l'exceptionnalisme de la

¹⁵ Gardiner, 153.

¹⁶ Axel Gosseries, « On Future Generations' Future Rights », dans *Environmental Rights*, dir. Steve Verdenheiden New York : Routledge, 2017, 344.

¹⁷ Gardiner, *A Perfect Moral Storm*, 158.

génération actuelle. Au lieu de rejeter l'exceptionnalisme des générations comme le propose Gardiner dans la version simplifiée du problème intergénérationnel, le caractère exceptionnel du contexte actuel en ce qui a trait au problème climatique doit servir à motiver l'action face à la paralysie qu'induit la tempête morale parfaite.

2.1. Les intérêts vitaux menacés

La génération actuelle fait face à un contexte exceptionnel de crise climatique. En effet, les contemporains entretiennent un rapport particulier avec les autres générations en raison de leur contemporanéité avec la crise climatique, qui menace directement leurs intérêts vitaux. Je défends ici que les changements climatiques posent un obstacle à la capacité même de penser les réponses à la question de la justice intergénérationnelle. En effet, un climat stable est une condition de possibilité pour une communauté qui souhaite maintenir les institutions qui permettraient une possible justice intergénérationnelle ; quelle qu'elle soit. Il est alors nécessaire de protéger les intérêts vitaux des êtres humains¹⁸, condition nécessaire à la réalisation de la justice et à des institutions justes. La génération actuelle est confrontée à la possibilité réelle de la mise en danger de ses intérêts vitaux, pourtant essentiels à la justice.

Renforcer la primauté d'un environnement stable impacte la façon dont on réfléchit au problème environnemental d'un point de vue intergénérationnel, et pèse sur les défis théoriques envisagés pour les institutions en place. Il n'est pas question de défendre l'idée que les intérêts vitaux ont priorité sur les enjeux de justice, mais bien qu'ils soient des éléments incontournables pour le respect de la justice, sans compter la propension de la crise climatique à exacerber les inégalités socio-économiques¹⁹. Bien que les opinions divergent sur la nature de

¹⁸ Henry Shue, « Changing images of climate change: human rights and future generations », dans « The most compelling question of our age: How should we now respond to climate change? », dir. Anna Grear, numéro special, *Journal of Human Rights and the Environment* 5, n° 2 (2014), 60.

¹⁹ Je conçois les intérêts vitaux à la manière de John Rawls, qui, dans *A Theory of Justice* (Cambridge : Belknap – Harvard University Press, 1999), explique que les principes de justice et les institutions nécessitent que

la réponse, cette crise climatique demande une réaction rapide et urgente²⁰.

2.2. La proximité temporelle du problème environnemental

En plus de la menace sur les intérêts vitaux, l'immédiateté de la crise climatique nécessite à mon sens de renforcer l'exceptionnalisme de la génération actuelle. L'immédiateté de la crise climatique implique que le problème climatique n'est plus l'affaire d'un avenir lointain ou incertain. Les effets de la crise climatique sont déjà manifestes à ce jour. Ils touchent aujourd'hui un très grand nombre de personnes qui, si elles ne les subissent pas déjà, peuvent en pressentir les impacts désastreux. Il ne suffit que de penser aux vagues de chaleurs, inondations et incendies de forêts qui se multiplient partout sur Terre. En somme, le problème climatique déjà au présent la génération actuelle²¹. À cet effet, les répercussions « cumulées » des actions des contemporains ont déjà un impact sur ceux-ci, car ils et elles « verront la souffrance des générations futures causée par leurs actions injustes parce que la plupart d'entre eux verront leurs enfants et leurs petits-enfants grandir²² ». Pour cette raison, l'immédiateté du problème climatique rend caduque, d'une certaine manière, la nécessité de réfléchir aux impacts à très long terme. En effet, le problème de l'accumulation des effets négatifs pour des groupes très éloignés dans le temps pourra être considéré seulement si la situation actuelle est prise au sérieux. Bien que toutes les générations soient touchées par les modes de consommation des

certaines conditions matérielles minimales soient remplies afin que la justice soit possible.

²⁰ Gardiner, *A Perfect Moral Storm*, 154 ; Shue, « Changing images of climate change », 50-64.

²¹ Simon Caney, « Human Rights, Responsibilities and Climate Change », dans *Environmental Rights*, dir. Steve Verdenheiden (New York : Routledge, 2017), 124.

²² Ma traduction pour : « [W]ill see the suffering of future generations caused by their unjust actions because they will – most of them – watch their children and grandchildren grow », Catriona McKinnon, « Climate change justice: getting motivated in the last chance saloon », *Critical Review of International Social and Political Philosophy* 14, n° 2 (2011), 198.

génération précédente de sorte que les conséquences actuelles sont le résultat d'un cumul historique²³, la génération actuelle se trouve dans une situation plus singulière, car elle commence à subir de plein fouet les changements climatiques. L'approche d'un point de non-retour climatique donne des raisons suffisantes d'accorder un statut d'exception à la génération actuelle afin de motiver une action rapide et immédiate concernant le problème climatique²⁴. Toutefois, la proximité d'un non-retour climatique n'implique pas nécessairement qu'il faudrait relayer le problème intergénérationnel au second plan au profit du problème environnemental. Il s'agit plutôt de remettre les problèmes intergénérationnel et environnemental en dialogue. Au lieu de tenter de les séparer et de les additionner, il faut y réfléchir au travers du prisme particulier de la situation climatique actuelle : une situation exceptionnelle pour la génération actuelle. Nos raisons et nos moyens d'agir peuvent faire l'objet d'un débat, mais en somme, il faut agir immédiatement, car il y a une possibilité sérieuse de mettre en péril la possibilité même de pouvoir choisir – ou non – de gérer la crise pour les générations futures²⁵. Cet exceptionnalisme se manifeste ainsi par une spécificité temporelle du problème environnemental qui requiert une action immédiate. La génération actuelle se retrouve dans une position particulière l'obligeant à se décider à agir (ou non) pour maintenir les institutions mises en place dans les dernières décennies²⁶.

3. La génération actuelle comme porte tournante

Jusqu'ici, j'ai présenté deux raisons pour lesquelles la génération actuelle doit faire une exception morale d'elle-même en réponse au « Problème Intergénérationnel Pur » de Gardiner. Il semble toutefois qu'un autre ajustement de l'argument de Gardiner soit nécessaire lorsqu'on prend au sérieux le rôle des changements climatiques dans la tempête intergénérationnelle. En effet, la situation exceptionnelle de la génération actuelle empêche de concevoir la génération actuelle

²³ Gardiner, *A Perfect Moral Storm*, 36.

²⁴ McKinnon, « Climate change justice », 210-11.

²⁵ McKinnon, 196.

²⁶ McKinnon, 203.

comme un bloc historique arbitraire. Il serait plus approprié de la concevoir comme une « porte tournante²⁷ » afin de véritablement tenter de neutraliser la tempête morale parfaite.

Gardiner identifie certaines limites théoriques qu'impliquent l'idée de définir les générations comme un continuum de gens qui naissent et meurent, c'est-à-dire à la manière d'une « porte tournante²⁸ ». D'après Gardiner, il est difficile de savoir quand commencent et finissent les générations si l'on utilise le modèle de la porte tournante. Certaines personnes pourraient se retrouver à cheval sur deux générations et il deviendrait pratiquement impossible de réfléchir aux questions de justice intergénérationnelle dans un tel cas. De plus, selon Gardiner, il est laborieux de circonscrire une génération qui a un début et une fin changeants. En concevant les générations comme porte tournante, on risque de rendre impossible toute forme de responsabilisation en termes de droits et devoirs. Il est donc préférable de fixer des limites arbitraires, mais claires, entre les générations. Il s'agit donc de concevoir les générations comme des blocs historiques d'individus qui se succèdent sans se chevaucher. De cette manière, il est plus facile de traiter les problèmes moraux difficiles à surmonter en ce qui a trait aux droits et devoirs des générations et à la distribution des biens entre les générations.

Cependant, il semble que ce découpage historique arbitraire des générations peut avoir l'effet pervers de trop simplifier les rapports entre les générations face aux problèmes de la crise climatique. À cet égard, la manière dont sont conçues les générations aura un effet immédiat sur la possibilité de réponse qu'offre l'exceptionnalisme de la génération actuelle. Une compréhension schématisée des générations permet de penser des liens abstraits entre les générations. À cet effet, le découpage arbitraire des générations en blocs historiques est efficace, car il permet de mettre l'accent sur certaines difficultés comme la réciprocité. Or, lorsqu'on considère le contexte de la crise climatique dans lequel s'inscrit le problème intergénérationnel, il semble que l'exceptionnalisme justifie également le choix de concevoir les générations comme une porte tournante

²⁷ Gardiner, *A Perfect Moral Storm*, 145. Gardiner emploie l'expression en anglais 'revolving door'.

²⁸ Gardiner, 145.

plutôt que comme un bloc historique arbitraire. Pour défendre cette proposition, je considère une expérience de pensée dérivée du PIP.

Imaginons un monde dans lequel une espèce se reproduit de manière constante depuis des centaines de milliers d'années. Les naissances et les décès se produisent à chaque instant, à intervalles de quelques secondes et ce à l'échelle de la planète. Maintenant, faisons l'hypothèse que l'activité de cette espèce exerce une influence sur les conditions de la vie qu'elle mène. Imaginons que dans ce monde, les habitants savent, à peu près sans équivoque, que leurs habitudes de vie conduisent à une dégradation flagrante de leur habitat naturel et menacent, jusqu'à un certain point, leur possibilité même de vivre dans ce monde. Sachant qu'il n'y a pas véritablement de monde alternatif dans lequel ces gens pourraient vivre pour éviter une catastrophe, ces habitants se retrouvent, toutes proportions gardées, devant le dilemme suivant : soit ils maintiennent leur mode de vie et se heurtent éventuellement à une extinction, soit ils prennent des mesures pour agir et tenter d'éviter cette catastrophe. Les risques sont significatifs pour tous les individus présents, mais comme les effets néfastes de leur mode de vie s'accumulent, le risque d'annihilation augmente avec le temps. En conséquence, le risque de voir son monde s'annihiler est toujours plus important pour la dernière personne née.

Si les habitants persistent à mettre des individus au monde, on suppose qu'ils considèrent que leur monde est adéquat pour vivre²⁹. Les habitants qui continuent toutefois de détériorer le monde dans lequel ils donnent la vie consentent donc à donner la vie dans un monde offrant des conditions et des chances de survie déclinantes. Il apparaît donc incohérent, pour cette espèce, de ne pas préserver les conditions permettant la vie qu'elle continue de générer.

Il serait incohérent d'encourager des habitudes de vie qui dégraderaient les conditions de vie de la dernière personne à voir le jour. Il devient alors plus utile de concevoir la génération heurtée au dilemme comme une porte tournante. La génération heurtée au dilemme doit agir pour maintenir la stabilité environnementale ayant permis de mettre au monde cette dernière personne née. Une

²⁹ Ce raisonnement ne vaut évidemment que pour la reproduction choisie, et non pour la reproduction subie.

conception des générations comme blocs historiques ne rend pas compte de l'exigence répétée que requiert la situation exceptionnelle de détérioration de l'habitat. Le problème environnemental comporte une orientation temporelle et causale unidimensionnelle vers le futur et il est normal que la dernière personne qui naisse se retrouve dans une situation moins enviable que tous les autres membres de l'espèce face au climat. Autrement dit, la génération actuelle doit faire tout son possible pour cesser de détériorer les conditions de vie de la dernière personne née. Devant une telle exigence, il est peu utile de concevoir les générations comme des blocs historiques arbitraires afin de réfléchir à la responsabilité et à la justice intergénérationnelle. L'exceptionnalisme de la génération actuelle impose de concevoir la génération actuelle comme une porte tournante. La dernière personne y entrant étant toujours la personne la plus vulnérable au regard de la crise climatique.

Il est difficile d'ignorer que l'intuition de cette expérience de pensée se rapproche du principe de différence de John Rawls qui se lit comme tel : « Les inégalités sociales et économiques doivent être organisées de telle façon à ce qu'elles soient (a) à l'avantage net des gens les moins favorisés et (b) liées à des postes ouverts à tous et toutes selon une juste égalité d'opportunité. » Bien que Rawls précise que le principe de différence n'est pas un outil adéquat pour réfléchir la justice entre les générations³⁰, la conception de la génération actuelle comme porte tournante permet de récupérer une intuition pertinente du principe de différence afin de motiver l'action pour répondre spécifiquement au problème intergénérationnel de la crise environnementale³¹. Comme la dernière personne née est forcément la personne la plus vulnérable face au dérèglement climatique, toutes choses étant égales par ailleurs, la justice comme équité impose d'éviter de détériorer les conditions de vie de cette personne. Il s'agit donc de reprendre le cadre rawlsien en l'élargissant significativement.

Rawls fait écho à notre proposition dans *A Theory of Justice* lorsqu'il interroge la justice intergénérationnelle. Pour Rawls, une génération a un devoir moral envers la génération qui la suit, en raison du *just savings principle*³². Selon ce principe, les générations doivent épargner

³⁰ Rawls, *A Theory of Justice*, 254.

³¹ Rawls, 72.

³² Rawls, 252.

une partie de leur production et préserver les institutions justes afin de maintenir la stabilité et l'avancement de la société dans la pérennité et l'équité. Gardiner a envisagé l'élargissement du *just savings principle* à la question de la justice intergénérationnelle dans le contexte climatique³³. Pour y parvenir, Gardiner travaille surtout à partir de certains commentateurs, car les travaux de Rawls sur la question environnementale sont insuffisants³⁴ : en effet, Rawls considère malheureusement le problème environnemental et le problème intergénérationnel comme des problèmes de second-ordre³⁵. Pour éviter toute ambiguïté, je n'affirme pas qu'appliquer une partie de la théorie de la justice de Rawls aux enjeux environnementaux suffise pour résoudre le problème intergénérationnel. Je partage l'avis de Gardiner à ce sujet³⁶ : Rawls fait erreur en ne plaçant pas la stabilité environnementale au centre de ses préoccupations. Toutefois, ses intuitions concernant la justice comme équité peuvent adéquatement éclairer le problème climatique que nous nous proposons de discuter en termes de justice intergénérationnelle.

C'est pourquoi Gardiner interroge *Théorie de la justice* lorsqu'il se demande si « éviter une catastrophe climatique [ne serait] pas plus important que de protéger l'accès à l'éducation supérieure³⁷ ». Pour Gardiner, cette question révèle l'importance de considérer l'environnement comme un bien à préserver à travers le temps. Au même titre que l'éducation et les institutions, un environnement stable pourrait tomber sous le *just savings principle* afin de justifier sa protection pour les générations futures³⁸. Gardiner envisage même cette possibilité, il admet que préserver le *just savings principle* constitue un bon point de départ³⁹. Toutefois, ce modèle n'est pas assez exigeant. Dans un contexte où la crise climatique met en danger le

³³ Stephen Gardiner, « Rawls and climate change: does Rawlsian political philosophy pass the global test? », *Critical Review of International Social and Political Philosophy* 14, n°2 (2011) : 125-151.

³⁴ Gardiner, 126.

³⁵ Gardiner, 130.

³⁶ Gardiner, 132.

³⁷ Gardiner, 132.

³⁸ Gardiner, 144.

³⁹ Gardiner, 141.

maintien des intérêts vitaux des êtres humains, il semble laborieux de défendre le maintien des théories et des institutions d'une génération à l'autre sur une très longue période. En effet, l'argument que je défends demande une prise en compte de la vulnérabilité immédiate des personnes qui nous sont contemporaines, et celles qui sont à venir⁴⁰.

L'exceptionnalisme fait néanmoins peser un poids moral très lourd sur les générations au cœur de la crise. L'argument de la porte tournante implique de penser les dernières personnes nées comme les plus vulnérables face à la crise climatique notamment, et aussi les plus responsables en raison de leur meilleure connaissance des faits⁴¹.

Néanmoins, l'exceptionnalisme et la vulnérabilité de la génération actuelle ne justifient pas de facto la mise en place de mesures pour protéger cette génération. Clark Wolf, à l'instar de Gardiner, s'oppose à l'idée qu'une certaine génération puisse faire valoir des droits propres⁴². Selon Wolf, il est impossible de faire des compromis entre les générations, car il est difficile de s'échanger des biens ou des droits dans une relation qui n'est pas réciproque. L'organisation séquentielle inhérente aux relations intergénérationnelles rend impossible l'existence même des droits et devoirs entre générations. De plus, Wolf va jusqu'à critiquer l'aspect inégalitaire d'un principe de justice qui poserait la vulnérabilité comme point de départ. D'après Wolf, il est difficile, voire impossible, de faire des compromis entre les individus d'une même génération en raison de l'inégalité que suppose ce compromis⁴³. En effet, si tous ont les mêmes droits, il est difficile de voir comment certains droits peuvent être brimés afin d'en défendre d'autres. Il serait alors incohérent d'offrir un droit particulier à une génération ; cela équivaldrait à compromettre la nature de l'organisation politique permettant la défense des droits.

Je réponds à cette critique de la manière suivante : dans l'argument de la porte tournante, il n'est pas question pour les contemporains qui donnent volontairement la vie de céder quelque chose à cette dernière

⁴⁰ Shue, « Changing images of climate change », 60.

⁴¹ Gardiner, *A Perfect Moral Storm*, 119.

⁴² Clark Wolf, « International Justice, Human Needs and Climate Policy », dans *Intergenerational Justice*, dirs. Axel Gosseries et Lukas Meyer (Oxford : Oxford University Press, 2009), 375.

⁴³ Wolf, 369.

personne née. Ce n'est pas un compromis à proprement parler, mais plutôt le respect d'une entente morale intrinsèque. La société qui voit naître et accueille de nouveaux individus doit leur assurer des institutions aussi qualitatives que ce que les membres « géniteurs » ont connu. Rawls lui-même admet que la limitation des droits de bases constitue le renforcement et la défense de ces mêmes droits⁴⁴. Il serait en un sens possible d'imposer une limite aux droits de certains individus si leurs actions venaient à mettre en péril la possibilité de jouir, par exemple, d'un autre droit, comme celui à un environnement stable. Il ne s'agit pas de défendre un droit appartenant à quelqu'un qui soit très éloigné dans le temps, de manière abstraite. On s'assure plutôt de tout faire pour permettre à cette dernière personne née de ne pas être, à aucun moment, dans une situation moins favorable par rapport à la stabilité climatique qu'elle ne l'était à la naissance.

Lorsque l'on considère le principe de la porte tournante, la dernière personne née doit voir son droit à un environnement sain être protégé pour la durée potentielle de son existence. Cette protection peut évidemment prendre plusieurs formes. Concevoir la génération actuelle comme une porte tournante dans le contexte réel de la crise climatique permet, par exemple, la défense d'un droit à un environnement stable. En dériver et affirmer la nécessité d'inscrire un droit à la stabilité environnementale réitère l'idée qu'il est important de prendre le problème environnemental au sérieux. Devant « la magnitude et la durée des dommages potentiels du changement climatique⁴⁵ », l'exceptionnalisme de la génération actuelle me permet de remettre sur le devant de la scène une justice tangible tout en permettant d'éviter de perdre un temps précieux à se poser des questions qui, devant le sérieux de la crise actuelle, devraient être pour l'heure de second-ordre.

⁴⁴ John Rawls, *Justice as Fairness. A Restatement* (Cambridge : Harvard University Press, 2001), 47.

⁴⁵ John Nolt, « Long-Term Climate Justice », dans *Climate Justice: Integrating Economics and Philosophy*, dir. Henry Shue et Ravi Kanbur (Oxford Scholarship Online, 2018), 236.

4. Conclusion

En somme, ma contribution s'inscrit dans le projet même de Gardiner, qui consiste à générer une « redirection modeste du débat public⁴⁶ » comme point de départ pour « neutraliser la tempête morale parfaite⁴⁷ ». L'objectif de cet article était de contester la manière dont Gardiner présente le rôle des générations pour la justice environnementale intergénérationnelle. Afin de motiver l'action dans la lutte aux changements climatiques, j'ai défendu la thèse selon laquelle la génération contemporaine doit faire une exception morale d'elle-même en vertu du danger vital et imminent que représente la transformation du climat. Cela implique de la réconcilier avec l'argument de la porte tournante afin de motiver l'action utile à la préservation d'un environnement sain.

⁴⁶ Gardiner, *A Perfect Moral Storm*, 399.

⁴⁷ Gardiner, 442.

Bibliographie

- Beitz, Charles. *The idea of human rights*. Oxford : Oxford University Press, 2009.
- Blatteberg, Charles. « The Ironic Tragedy of Human Rights ». Dans *Patriotic Elaborations: Essays in Practical Philosophy*, 43-60. Montréal : McGill-Queen's University Press, 2009.
- Caney, Simon. « Human Rights, Responsibilities and Climate Change ». Dans *Environmental Rights*, sous la direction de Steve Verdenheiden, 123-137. New York : Routledge, 2017.
- Feinberg, Joel. « The Rights of Animals and Unborn Generations ». Dans *Environmental Rights*, sous la direction de Steve Verdenheiden, 160-183. New York : Routledge, 2017.
- Fitzmaurice, Malgosia. « Environmental Degradation ». Dans *International Human Rights Law*, sous la direction de Daniel Moeckli, Sangeeta Shah et Sandesh Sivakumaram, 590-610. 3^e éd. Londres : Oxford University Press, 2014.
- Gardiner, Stephen. *A Perfect Moral Storm: The Ethical Tragedy of Climate Change*. New York : Oxford University Press, 2011.
- Gardiner, Stephen. « Rawls and climate change: does Rawlsian political philosophy pass the global test? ». *Critical Review of International Social and Political Philosophy* 14, n° 2 (2011) : 125-151.
- Gosseries, Axel. « On Future Generations' Future Rights ». Dans *Environmental Rights*, sous la direction de Steve Verdenheiden, 335-363. New York : Routledge, 2017.
- Gosseries, Axel. *Égalitarisme et effet de serre*. Paris : Institut du développement durable et des relations internationales, vol. 5, 2006.
- Hiskes, Richard. « The Right to a Green Future: Human Rights, Environmentalism, and Intergenerational Justice ». Dans *Environmental Rights*, sous la direction de Steve Verdenheiden, 365-385. New York : Routledge, 2017.
- McKinnon, Catriona. « Climate change justice: getting motivated in the last chance saloon ». *Critical Review of International Social and Political Philosophy* 14, n° 2 (2011) : 195-213.
- Meyer, Lukas. *Intergenerational Justice*. New York: Routledge, 2016.

- John Nolt. « Long-Term Climate Justice ». Dans *Climate Justice: Integrating Economics and Philosophy* sous la direction de Ravi Kanbur et Henry Shue, 230-246. Oxford Scholarship Online, 2018.
- Rawls, John. *A Theory of Justice: Revised Edition*. Cambridge : Belknap – Harvard University Press, 1999.
- Rawls, John. *Justice as Fairness. A Restatement*. Cambridge : Harvard University Press, 2001.
- Rawls, John. « Non-Ideal Theory ». Dans *Intergenerational Justice* sous la direction de Lukas Meyer , 209-224. New York : Routledge, 2016.
- Shue, Henry. « Changing images of climate change: human rights and future generations ». Dans *Journal of Human Rights and the Environment*, 50–64 vol. 5, Special Issue, 2014.
- Shue, Henry. « Changing images of climate change: human rights and future generations ». *Journal of Human Rights and the Environment*, vol. 5, Special Issue, (2014) : 50-64.
- Waldron, Jeremy. « Can Communal Goods be Human Rights? ». Dans *Environmental Rights*, sous la direction de Steve Verdenheiden, 25-51. New York : Routledge, 2017.
- Wolf, Clark. « International Justice, Human Needs and Climate Policy ». Dans *Intergenerational Justice* sous la direction de Axel Gosseries et Lukas Meyer, 347-376. Oxford : Oxford University Press, 2009.